

En résumé, je pense qu'il est nécessaire de mettre au point une formule moins rigide et plus pratique de modification de la Constitution, ainsi qu'un processus qui fasse participer l'ensemble des Canadiens aux discussions sur les changements proposés ainsi qu'à leur ratification. Quel que soit le processus, il faut privilégier une ratification par plébiscite plutôt que par résolution législative.

Je crois aussi que la possibilité d'adopter un processus et une formule plus pratiques repose sur une approche globale en ce qui a trait aux changements constitutionnels. Cette approche doit relever d'un organisme plus large que le groupe restreint des premiers ministres, qui aurait le mandat de s'occuper des besoins et préoccupations de chaque région et groupe du Canada. Ce mandat ne devrait pas exclure la notion de constitution asymétrique en ce qui a trait aux besoins spéciaux. Il n'est pas nécessaire d'exclure les droits de veto, à condition que ceux-ci se limitent à des secteurs précis, à savoir la langue et la culture.

Je vous remercie de votre patience et de votre attention, et je vous souhaite bonne chance dans votre démarche.

---